



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 10 mars 2025, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 3 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 95 représentants 166 voix
 Nombre de membres présents : 37 représentants 62 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 56 représentants 88 voix

Délibération n°CS2025/05

| |
|---|
| Votants (en voix) : 88 Exprimés (en voix): 88 Pour : 88 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0 |
|---|

OBJET : Compte de gestion de la trésorière du syndicat mixte année 2024
Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie
 CHAIX Sandrine
 VIAL Cédric

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck
 DOLGOPYATOFF BURLET Céline
 FAURE Nathalie

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert
 WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

| | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| BENEZETH Michel | ESCARON Dominique |
| BREYTON Stéphanie | GUSMEROLI Stéphane |
| CHAMROND Nicolas | IZILOWSKI Romain |
| CHASSAGNON Guillaume | MERLE Alain |
| CHAVAND Christelle | MICHALLET Bernard |
| DELPHIN Jean-Luc | MONIN Michelle |
| DELPHIN Maurice | MONTAGNAT-RENTIER Dominique |
| DEVAUTON Thierry | MOREL Véronique |
| DUPRAZ Marc et LABOURDETTE Laurence | |



6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric

BOIX-NEVEU Arthur

DUPERCHY Pierre

DUPRAZ Fabien

GARCIA Murielle

POZO Jean-Christophe

SECO Marc

SUCHERE Séverine

TOUIHRAT Frédéric

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MILLET Régine

PICHON-MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

REY Freddy à BERANGER Nathalie

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

HOURS Joëlle (sup)

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

HABFAST Claus (tit)

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

CLOUZEAU Dominique à ESCARON Dominique

EYMERY Clémentine à BREYTON Stéphanie

MAILLOT Isabelle à MICHALLET Bernard

RUBIER Éric à DUPERCHY Pierre

ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

BOUCHERLE Jean-Xavier (tit)

PIEUCHOT Ghislaine (tit)

TRICOIRE Daniel (sup)

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOULLIER Anne-Marie à BREYTON Stéphanie

BURDET Gérard à GUIGUE Gilbert

DELCAMBRE Philippe à MICHALLET Bernard

DUMAS Isabelle à GUSMEROLI Stéphane

EGO Catherine à MOREL Véronique

FASOLA Frédéric à PICHON-MARTIN Bertrand

GUILLEMAT Serge à ESCARON Dominique

LAVAL Sylvain à WOLFF Corine

REY René à GUIGUE Gilbert

SORRET Bruno à MOREL Véronique

BOCHATON Brigitte (tit)

MANGIONE Brigitte (tit)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MOLLIERE Denis à WOLFF Corine

BASSET Michel (tit)

OBJET : Compte de gestion de la trésorière du syndicat mixte année 2024 : Budget du syndicat mixte

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, délibérant sur le compte de gestion pour l'année 2024

- après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant le budget principal :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^o janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE :

Que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par la trésorière, visé est certifié conforme par l'ordonnateur.

Ainsi fait et délibéré le 10 mars 2025
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **11 MARS 2025**

